

Délibération n° 2022 – VIII - 006

Signature du marché de maîtrise d'œuvre - Aménagements de protection hydraulique et environnementaux contre les Inondations du Drac

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent (visio)
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Excusé
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Présente (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	-
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Excusé – Pouvoir à A. Idelon
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	--
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

ELEGIA : Dominique Milleret

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Agathe Girin, Responsable UT Sud Grésivaudan / Cédric Rose, Responsable UT Voironnais / Bertrand Joly, Responsable UT Vercors / Claire Godayer, UT Drac / Morgane Barbier, UT Drac / Morgane Buisson / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres ce qui suit.

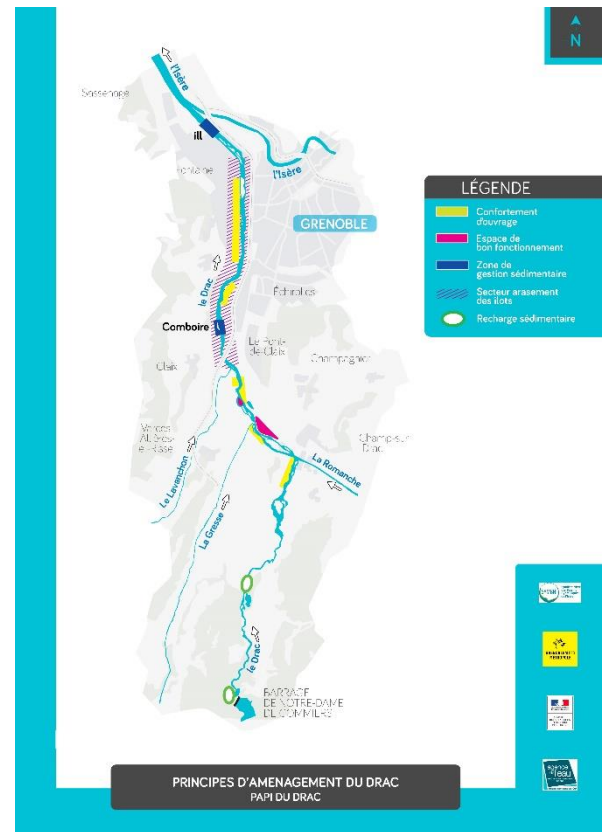
Le schéma intégré d'aménagement du Drac est un projet qui s'inscrit dans le cadre global du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) dit d'intention approuvé en octobre 2018. Le PAPI d'intention est aujourd'hui une démarche incontournable dans la mise en œuvre d'un projet de prévention et de protection contre les inondations : c'est à la fois un programme global de mesures, construit autour de 7 axes, mais aussi un outil de financement. Cette phase d'intention est suivie d'une deuxième dite de PAPI « complet » ou PAPI « travaux » qui permet notamment de mettre en œuvre le programme de travaux défini en phase d'intention et d'approfondir les autres volets.

La présente mission de maîtrise d'œuvre a pour vocation de déterminer le programme de travaux à partir du schéma d'aménagement du Drac au stade AVP.

Les missions PRO/ACT/VISA/DET/AOR/OPC qui seront réalisées dans le cadre du « PAPI Travaux » font l'objet d'une tranche optionnelle.

Le scénario 3 retenu lors du schéma d'aménagement a pour objectif de protéger l'agglomération à hauteur de la crue bicentennale, de mettre en valeur les milieux naturels liés à la rivière et de développer les loisirs récréatifs sur les digues. Pour cela le projet assure le transit sédimentaire dans la traversée urbaine de l'agglomération grenobloise grâce à un arasement d'une partie des bancs présents dans le lit afin de garantir une section d'écoulement en adéquation avec le niveau de protection souhaité. Cet arasement sera combiné à la mise en œuvre de deux zones de gestion sédimentaire et au renforcement d'ouvrages de protection rapprochée de type digues au droit des enjeux. Des mesures environnementales visent à permettre la libre expression des milieux naturels en amont de l'agglomération.

L'essentiel des travaux envisagés se trouve en zone urbaine ou péri-urbaine avec des contraintes d'accessibilité et de réseaux fortes.



Le marché comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles définies comme suit :

Tranche ferme : Missions AVP / OPC (phase AVP) et missions complémentaires AIP (phase AVP) / AComités (phase AVP) – partie forfaitaire + accord cadre à bons de commande sans montant minimum et maximum de 150 000 € HT, à prix unitaires, pour des prestations définies à l'article 9 du CCTP ;

Tranche optionnelle 1 : Missions PRO / AMT / VISA / DET / AOR / OPC et missions complémentaires SYN / MCC / AIP / AComités correspondantes à ces missions (partie forfaitaire).

Tranche optionnelle 2 : accord cadre à bons de commande sans montant minimum et sans maximum, à prix unitaires, pour des prestations définies à l'article 9 du CCTP.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 120 mois, à compter de la notification du marché.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 19/12/2022 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre Aménagements de protection hydraulique et environnementaux contre les inondations du DRAC, dans le cadre du Programme d'actions et de prévention des inondations du Drac aval, au groupement EGIS/ARTELIA/HYDRETTUDES/BASE pour un montant de 4 463 480 € HT pour la tranche ferme à prix forfaitaire et la Tranche optionnelle 1 à prix forfaitaire. Le marché comprend également une partie en accord cadre à bons de commande pour la tranche ferme sans montant minimum et avec un maximum de 150 000 € HT, et une partie en accord cadre à bons de commande pour la tranche optionnelle 2 sans montant minimum et maximum.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre Aménagements de protection hydraulique et environnementaux contre les inondations du Drac et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Grenoble, le 20 décembre 2022

Extrait certifié conforme,

Le Président


Fabien Mulyk